

LE REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



Prendre note que le bureau municipal sera fermé lundi le 18 mai - Journée nationale des Patriotes



Saint-Liboire

MAI 2026

Le prochain Reflet sera disponible le 4 Juin 2026



Saint-Liboire

WWW.ST-LIBOIRE.CA

Conseil Municipal

Maire : Yves Winter

Poste 1 : Marie-Josée
Deaudelin

Poste 2 : Michael Bazinet

Poste 3 : Claude Vadnais

Poste 4 : Kevin Baillargeon

Poste 5 : Serge Desjardins

Poste 6 : Martine Bachand



**LES SÉANCES DU CONSEIL
SONT GÉNÉRALEMENT
TOUS LES PREMIERS
MARDI DU MOIS, SAUF
EXCEPTIONS**

Coordonnées de la municipalité



Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél : 450-793-2811 - Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Vendredi Fermé

Urgence travaux publics **450-278-2810**

Bibliothèque municipale



Téléphone : 450-793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture

Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 18h30 à 20h30

Mardi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30

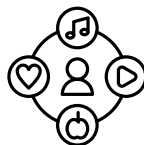
Mercredi : 10h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30

Jeudi : 8h00 à 12h00

Samedi : 9h30 à 11h30 le premier samedi de chaque mois

<http://www.reseaubibliodisquebec.qc.ca/fr>

Loisirs de St-Liboire inc



Téléphone : 450-793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450-793-4688

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



Saint-Liboire

WWW.ST-LIBOIRE.CA

Services municipaux

Sylvain Laplante
DG et Greffier Trésorier

Alexandre Lamarche
Inspecteur en bâtiment

Guylaine Bilodeau
Trésorière adjointe

Stefany Bunel
Adjointe administrative -
Communications

Julie Poirier
Adjointe administrative

Alexandra Duquette
DGA et greffière adjointe

Jonathan Avar
Chef d'équipe de voirie

Mathieu Grégoire
Employé de voirie

Sébastien Rosa
Employé de voirie

Audrey Lapierre
Employée de voirie

Jean-François Demers
Directeur incendie

Serge Desjardins
Service de premiers répondants

BIBLIO

SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751



Nouvelles acquisitions

Romans adulte

Les morts ne chantent pas / Adler-Olsen, Jussi
Game night. Déjouer l'avenir / Viens-Messier, Kerbie
La locataire / McFadden, Freida
Le crime du paradis / Musso, Guillaume
Mon nom ne suffit pas / Picoult, Jodi
Le murmure des bombes. Adrien / Laverdière, Marthe

Documentaires adulte

Air fryer tout végété : 75 recettes santé et crousti-fun! / Diaz, Alexandra
Marinez, congelez et grillez : tout pour le camping et vos barbecues express /
D'Amour, Josée
Soupers à l'avance en 5 ingrédients, 15 minutes 1 et 2

Documentaires jeunesse

La lune / Ledu, Stéphanie
Minecraft : le guide officiel pour bien commencer / Milton, Stéphanie.
Minecraft : combat, le guide officiel / Milton, Stéphanie
Le guide Minecraft de l'architecte / Pilet, Stéphane

Albums

Le loup qui ne voulait plus marcher / Lallemand, Oriane
Je suis un pirate / Carboneill, Bénédicte
21 histoires de pirates / Calouan
Carlos le touriste / Blabey, Aaron
Carlos le grincheux / Blabey, Aaron
Ma chanson préférée / Labrie, Pierre



Suivez-nous sur Facebook





Spectacle pour enfant
Samedi, 23 mai à 10 h

à la bibliothèque, 21, place Mauriac

Pour réservation
biblio@st-liboire.ca
450 793-4751

Jangal est une exploratrice audacieuse et passionnée.
Elle et son ami Achalmwapa le paresseux auront une mission bien particulière :
Arrêter Bougon Léon le caméléon pollueur!

Un spectacle qui sensibilise à l'environnement, la pollution, le recyclage et le compostage.
Les musiques et danses percussives interactives
vous feront danser!

BIBLIO
SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac
450-793-4751



Saint-Liboire

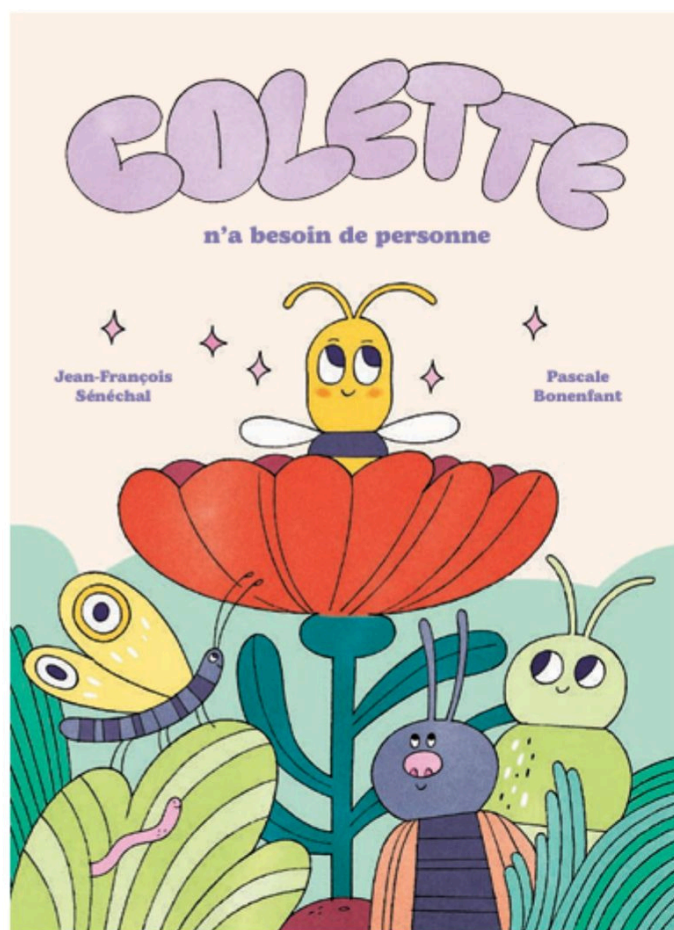
Du 8 juin au 3 septembre

**Une histoire à découvrir pas à pas
le long de la clôture du terrain des Loisirs.**

**Club
de lecture
d'été
TD
2026**

**Rejoignez-nous
sur le Sentier
des contes du
Club de lecture
d'été TD**

Lisez une histoire en
plein air en vous promenant
au fil des pages!



Colette n'a besoin de personne, écrit par Jean-François Sénéchal et illustré par Pascale Bonenfant, est utilisé avec la permission de Comme des géants. © 2024



**Club
de lecture
d'été
TD
2025**



Du 23 juin au 20 août

Tu recevras une trousse avec:

1 autocollant avec code d'accès web

1 feuille d'autocollants

Un carnet de lecture selon ton âge

le tirage se tiendra le 26 août

Tout le matériel est remis gratuitement lors de l'inscription

Pour information: 450-793-4751



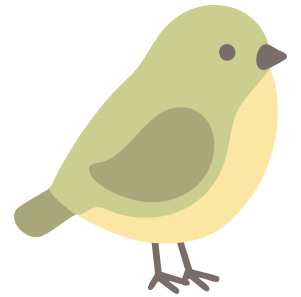
Fadoq de Saint-Liboire

Les activités intérieures à 13h30, au centre communautaire Jean XXIII

Le 5 mai Cartes et jeux divers

Le 12 mai Bingo de la Fadoq (le dernier avant la saison estivale)

Les activités intérieures reprendront à la mi-septembre.

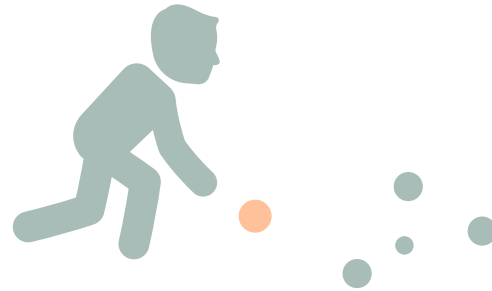


Mise en forme à la salle communautaire Jean XXIII

À tous les vendredis, de 9h30 à 10h30 : exercices de mise en forme animés par Claire Bisson, Christiane Lauzon et Sylvie Lacasse. Pourquoi ne pas en profiter... **La dernière activité : le 8 mai.**

Nous en profiterons pour remercier nos animatrices. **Bienvenue à toutes et tous!**

L'activité reprendra à la mi-septembre.



Dîner-anniversaire

Le 21 mai Restaurant Au Vieux-Duluth

Les membres recevront un appel.

La saison de pétanque 2026

La saison débutera le 18 mai pour se terminer par le souper-reconnaissance le 14 septembre. À tous les lundis, à compter de 19h00, nous pratiquerons ce sport en toute convivialité. Le prix pour la saison incluant le souper : 25\$. On peut s'inscrire à partir du 1^{er} avril. Nous prendrons les 60 premières inscriptions. Pour informations : Denise Heine 450-793-2396 **Bienvenue à toutes et à tous!**

La danse avec Michel Gazaille à la salle communautaire Jean XXIII

Il y aura danse le 15 mai à 19h00 lors d'une activité du comité des aînés. La Fadoq et le comité des aînés en profiteront pour remercier Michel et Christiane. Jeunes et moins jeunes ...Soyez des nôtres pour cette belle soirée. L'activité est gratuite!

La danse reprendra à la mi-septembre.



Des remerciements

-Pendant de nombreuses années au sein du conseil d'administration de la Fadoq, Denise Dansereau souhaite se retirer pour une retraite bien méritée.

Merci Denise pour ton implication et ton engagement! Sois encore des nôtres comme bénévole!

-Mirelle Brodeur, notre trésorière depuis plusieurs années, quitte Saint-Liboire et se voit dans l'obligation de laisser le conseil d'administration. Dans nos règlements généraux, les membres du conseil d'administration doivent résider à Saint-Liboire.

Merci Mirelle pour les années consenties aux finances de notre club! Nous savons que l'on a la chance de te garder comme bénévole de notre organisme et en sommes bien heureux.

Le CA de la Fadoq

Gérald Miron, Nicole Cornellier, Denise Heine, Mirelle Brodeur, Denise Dansereau, Christiane Lauzon et Christiane Blais

Le comité des aînés de Saint-Liboire



Les activités intérieures à 19h00, au centre communautaire Jean XXIII

- Le 15 mai Jeu de baseball- poches, danse + surprise aux femmes
Le 19 juin La Course de chevaux + surprise aux hommes
Le 29 août : Dîner de l'amitié et jeux au Parc de la Fadoq

Les activités intérieures reprendront le 18 septembre.

Les voyages 2026

- 26-28 mai La croisière s'amuse au Manoir du Lac William
13 juin Hommage à Frank Sinatra par Marc Hervieux et Mya Tinayre
à l'Amphithéâtre Cogeco de Trois-Rivières et souper avant le spectacle
16 juillet Une croisière de quatre heures sur le fleuve Saint-Laurent, souper
gastronomique et feux d'artifice
12-13 août Dîner au Parlement de Québec , Séjour au Petit Manoir du Casino qui
comprend une nuitée et trois repas, une ou des visites au Casino selon
votre désir, une visite à Baie Saint-Paul et un souper à Québec
12 sept. Titanique avec Véronique Claveau, à la salle Albert-Rousseau, à Québec
et souper à Québec

*******Un 6^e voyage est organisé...**

- 21 août : Souper au golf de Saint-Mathieu de Beloeil et pièce de théâtre
Bienvenue à Saint-Déclin! Réservez dès maintenant!

Pour informations et réservations : Jocelyne St-Georges au 450-223-4108
Denise Heine au 450-793-2396

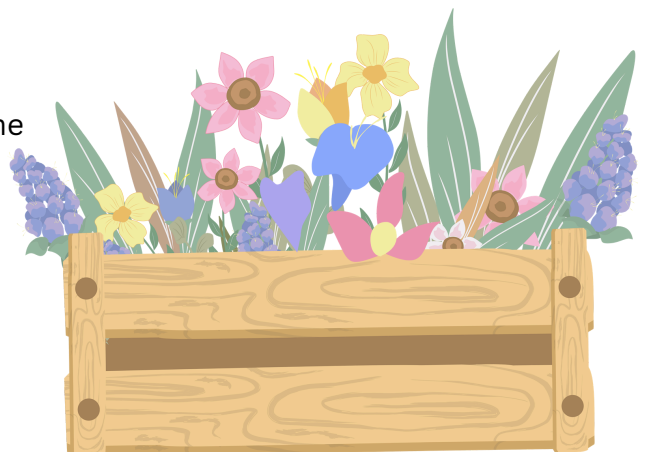


Dates à mettre à l'agenda

- Le 15 mai : Jeu de baseball-poches, danse + surprise aux femmes
Le 29 août : Dîner de l'amitié au parc des bénévoles à 11h30

Le comité des aînés

Yves Winter, Marie-Josée Deaudelin, Martine Bachand
Georgette Meunier, Denis Chabot, Pierre Heine, Denise Heine



Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial



Messe familiale le dimanche 26 avril à 10h00. À cette occasion, il y aura la première communion ainsi que la remise des certificats pour les enfants terminant un parcours.



Pour le secteur sud, la confirmation aura lieu à St-Liboire le dimanche 3 mai en après-midi. Ce sera Serge pelletier, vicaire général, qui présidera cette célébration. Bienvenue à tous.

Félicitations à tous les jeunes qui viennent de terminer un parcours de catéchèse. Merci aux parents pour avoir accompagné les jeunes, les gestes parlent davantage que les mots. Merci de tout cœur aux catéchètes bénévoles d'accepter d'être « sel de la terre et la lumière du monde ». Merci!

Mai : mois de Marie

Tous les jeudis de mai (7, 14, 21 et 28 mai), à 19h00, il y aura des activités dédiées à Marie tel que chapelet, adoration, etc.

Plus de détails dans le feuillet paroissial (publication hebdomadaire).

Le dimanche 31 mai (5^e dimanche du mois), la messe du secteur sud sera à St-Liboire à 10h00. Nous profiterons de cette occasion pour clore le mois de Marie avec les gens de nos 3 paroisses (St-Valérien, Upton et nous de St-Liboire).

Prochaines célébrations dominicales à l'église de St-Liboire

Dimanche le 26 avril à 10h00, messe familiale, première communion

Samedi le 2 mai à 16h00, début du mois de Marie

Dimanche le 10 mai à 10h00, fête des mères

Dimanche le 31 mai à 10h00, clôture du mois de Marie

Samedi 6 juin à 16h00

Dimanche 14 juin à 10h00



On fait le ménage

Une fois par semaine, au moins, il est bon de faire le ménage chez soi. Et avec la pollution, je ne vous dis pas !

Une fois par semaine, il serait bien de faire le ménage en soi, et sans doute plus, à cause des tentations.

Aujourd'hui, Seigneur, c'est jour de ménage. J'ouvre la fenêtre de ma vie. Je jette tous mes encombrants. Ces habitudes, ces conformismes, ces vanités et ces inutilités. Ces tricheries et ces compromissions, ces petits arrangements hors de ta vue.

Tout cela m'enchaîne, me prend le temps que je pourrais consacrer à vivre en libéré et à aimer les prochains que tu m'as donnés.

Oui, jour de pardon, jour de liberté, temps de grâces. La vie n'est pas si longue, après tout, qu'il nous faille sans cesse remettre à demain de commencer ce que ton Evangile appelle la vie éternelle.

Aujourd'hui, oui, aujourd'hui, Seigneur, j'inscris sur mon calendrier que ma vie nouvelle a commencé !

Michel WAGNER



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »

Upton

St-Valérien-de-Milton

St-Liboire

Lundi 25 mai, 19h00 au 885 rue Lanoie, Upton



La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » (SHELTC) recevra le lundi 25 mai 2026 Hélène Baril, horticultrice, conseillère en aménagement paysager, autrice et chroniqueuse. Elle s'est donnée pour mission de sensibiliser les gens à l'utilisation adéquate des végétaux dans leur environnement. Elle a collaboré à plusieurs revues et à la rédaction du guide Sélection Passions Jardins. Sa dernière publication, Jardiner à l'intérieur, sur la terrasse et au balcon.

Savez-vous que la plupart des plantes comestibles se cultivent facilement en contenant? La culture des légumes et fines herbes en bac surélevé comporte de nombreux avantages, entre autres, elle s'effectue en position debout ce qui ménage votre dos. Trouver le bon emplacement, les bons contenants, développer un terreau riche et fertile, choisir les bons plants et fertilisants sont des éléments à considérer pour assurer la réussite de la culture des plantes comestibles en contenants.

Le sujet de cette conférence présentée à 19h00: Potager gourmand et fleuri en contenant



Date : 25 mai 2026

Heure :19h00

Lieu : 885, rue Lanoie, Upton (centre communautaire)

Coût : gratuit pour les membres et 7,00\$ pour les non-membres

Francine Laliberté, présidente, SHELTC



**L'environnement
notre passion!**

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
CALENDRIER DE VIDANGES 2026

2026: Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transport du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

2027: Le calendrier des vidanges 2027 sera déterminé suite à la période de vidange de 2026. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

SAINT-LIBOIRE

	2026		2027	
	Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
Du 6 au 14 octobre 2026	Rue Marceau	7	Rang Saint-Georges	104
	Rang Saint-Édouard	92	7 ^e Rang	2
	Route Quintal	4	Route Saint-Patrice	24
	Rang Charlotte	89	Rue Saint-Joseph	5
			Rue Chicoine	12
			Rue Croteau	1
			9 ^e Rang	25
			Chemin des Commissaires	1
			Chemin de la Berline	10
			Rue des Tilleuls	13
			rue des Saules	12
			Chemin Penelle	22
			Rue Lemonde	1



**Saint-Liboire
en Fête**

SAMEDI LE 13 JUIN 2026

Bénévoles recherchés 12h00 à 18h00
pour les jeux gonflables & mur d'escalade (16 ans et +) Samedi le 13 juin 2026

Pour plus d'informations, communiquez avec nous par Messenger

COLLECTE DES DONNÉES DU RECENSEMENT DE 2026 PARTOUT AU CANADA

Le Recensement de 2026 commence en mai!

- *La collecte commence le **4 mai** partout au Canada.*
- *Les données du recensement sont essentielles à la planification de programmes et de services qui soutiennent l'emploi, le transport en commun, l'éducation, les soins de santé et plus encore.*
- *À compter du mois de mai, les ménages recevront une lettre d'invitation contenant des instructions sur la façon de remplir leur questionnaire du recensement.*
- *Les questions du recensement seront disponibles en formats adaptés et en **28 langues non officielles** à titre de référence.*
- *Tous les renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique et demeureront strictement confidentiels.*



Vous trouverez d'autres détails sur le Recensement de 2026 à l'adresse

recensement.gc.ca



GRAND RASSEMBLEMENT

VENTE-DÉBARRAS!

Saint-Liboire

Lieu: **École Henri-Bachand**
de 8h00 à 16h00

Plusieurs vendeurs au même endroit!

+

**Marché des artisans
sur place**

Écris nous pour réserver une table:

Coût: 1 table 20\$

valerie.touchette.perso@outlook.fr ou
martinebachand76@gmail.com

Tous les profits de la location
des tables seront remis à l'école.

SAMEDI 16 MAI 2026

*MÊME FIN DE SEMAINE QUE LES VENTES-DÉBARRAS DU VILLAGE



Comité de la circulation routière



PARTAGE DE LA ROUTE

Un simple mot: PATIENCE, respirez et expirez

Dans les prochains jours, ces grosses bêtes se promèneront sur les routes.

Nous vous demandons de la **PATIENCE**, prudence, **TOLÉRANCE** et **VIGILANCE**



Et en parlant de partage de la route, il y a d'autres bêtes plus petites qu'on ne doit pas négliger.

RESPIREZ et EXPIREZ.

S'il y a un véhicule devant vous en sens inverse et qu'un cycliste est devant vous, vous devez vous arrêter et laisser passer le véhicule avant de faire le 1.5 mètre entre vous et le cycliste.

C'EST POUR SA SÉCURITÉ



Et respectez la distance
de 1.5 mètre.

Le comité de la circulation routière vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une saison printanière sécuritaire!

Membres : Marie-Josée Deaudelin, Lise Tremblay, Mélanie Brodeur, Véronique Duguay et Serge Desjardins

Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 avril 2026 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents : Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand. Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet et Claude Vadnais. et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter. Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, en abrogeant le point 5.6 Achat de bollards.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026

Il est proposé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026 soit adopté tel que soumis.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2026

Il est proposé et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2026 soit adopté tel que soumis.

Adoption des comptes payés

Il est proposé et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois de mars 2026 totalisant la somme de 61 023.87\$, en plus des salaires versés au montant de 69 153.27\$ et d'en ratifier le paiement.

Adoption des comptes à payer

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 759 343.82\$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration.

Avis de motion et dépôt de projet règlement 402-26 imposant un droit supplétif dans les cas où un transfert d'immeuble est exonéré du droit de mutation immobilière

Avis de motion

Avis de motion est donné à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 402-26 imposant un droit supplétif dans les cas où un transfert d'immeuble est exonéré du droit de mutation immobilière. Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 402-26

Il est déposé, le projet de règlement 402-26 imposant un droit supplétif dans les cas où un transfert d'immeuble est exonéré du droit de mutation immobilière

Autorisation pour la délivrance de permis et des constats d'infractions

Considérant que pour donner des permis et des constats d'infraction ainsi que pour l'application de toute la réglementation municipale, le conseil municipal doit nommer des personnes autorisées pour le faire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser les personnes suivantes à donner les constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire: Mario Lépine, Jonathan Avard, Mathieu Grégoire, Audrey Lapierre, Sébastien Rosa et Sylvain Laplante ainsi que les membres du personnel de la MRC des Maskoutains suivants, Anolise Brault, Edwin Gonzalez, Félix-Antoine D'Autray-Tarte et Jean-Philippe Denoncourt.
- De nommer à titre « d'inspecteur des bâtiments » et « fonctionnaire municipal désigné » chargé d'appliquer le règlement des permis et certificats # 36623, les personnes suivantes :
- Alexandre Lamarche, Sébastien Marchand, Darwin Suffrard, Luc Munier, Gabriel Stein, Ariadna Cepeda, Christine Nguyen;

Cette résolution remplace toutes les résolutions précédentes pour cet objet.

Nomination d'un coordonnateur municipal des mesures d'urgence

Considérant l'importance d'assurer la coordination des mesures d'urgence sur le territoire municipal;

Considérant la nécessité de désigner une personne responsable pour planifier, organiser et superviser les interventions lors de situations d'urgence;

Il est proposé et résolu que le conseil municipal nomme Sylvain Laplante à titre de coordonnateur municipal des mesures d'urgence et que cette personne soit chargée de la planification, de la coordination et de la supervision des mesures d'urgence conformément aux règlements et procédures en vigueur.

Résolution pour autorisation - ClicSécur

Considérant que la municipalité doit utiliser la plateforme clicsécur entreprises pour accéder à divers services gouvernementaux ;

Considérant que certaines fonctions nécessitent qu'une personne soit autorisée à agir au nom de la municipalité sur cette plateforme ;

Il est proposé et résolu Que la municipalité autorise, à titre de Directrice générale adjointe, à accéder au compte clicsécur entreprises de la municipalité et à utiliser tous les services nécessaires dans le cadre de ses fonctions. Que cette autorisation soit valide à compter du 8 avril 2026 et demeure en vigueur jusqu'à révocation.

Conformité à la réglementation municipale - Puits

Considérant que :

- La Municipalité de Saint-Liboire a mandaté le Groupe UDA inc. pour le dépôt de la demande d'autorisation à la CPTAQ;
- Le Groupe FBE inc. a émis son rapport, déposé à la CPTAQ en date du 6 mars 2026;
- Le rapport décrit tous les volets de la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ;
- Le rapport du Groupe FBE inc. identifie tous les lots visés par la demande d'autorisation faite auprès de la CPTAQ;
- Les critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ont été évalués dans le rapport déposé lors de la demande à la CPTAQ;
- Le projet est également conforme à l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que: La Municipalité de Saint-Liboire soutient la demande d'autorisation soumise à la CPTAQ; La Municipalité de Saint-Liboire confirme que l'installation de la conduite d'eau potable le long des lots visés par la demande n'altère pas la nature agricole de ces lots.

Conformité à la réglementation municipale - Mode mesure de vent

Prolongement de 24 mois de la période d'utilisation de deux mâts de mesure de vent par Énergies renouvelables Ivenergy Canada, dans le cadre d'une demande d'autorisation visant une utilisation autre qu'agricole à la CPTAQ

Considérant que les travaux prévus n'auront aucun impact négatif sur :

Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants (autre que la superficie utilisée pour les mâts), Les activités agricoles existantes et leur développement, Les contraintes et les effets résultants de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale, L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles, La préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire municipal et dans la région, La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Liboire appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par Énergies renouvelables Ivenergy Canada pour la superficie en demande sur son territoire.

Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 avril 2026, il est proposé de : QUE la Municipalité de Saint-Liboire autorise la présentation du projet de Parc 0-5 ans au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air; QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Liboire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre; QUE la municipalité de Saint-Liboire désigne monsieur Sylvain Laplante directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

NALU

Considérant que la municipalité souhaite procéder à la réalisation d'un projet nécessitant un accompagnement professionnel ;

Considérant l'offre de services déposée par NALU, incluant les phases 1 à 6 du projet ;

Considérant que la réalisation du mandat est conditionnelle à l'évolution des demandes de subventions ;

Il est proposé et résolu : Que la municipalité accorde à NALU le début du contrat, incluant les phases 1 à 6, pour un montant maximal de 10 960,00 \$, plus les taxes applicables. Que ce mandat soit réalisé selon l'évolution des demandes de subventions. Que le maire, Yves Winter et le directeur général, Sylvain Laplante soient autorisés à signer tout document relatif à ce contrat.

Tournoi de golf - École Henri-Bachand

Considérant que l'École Henri-Bachand organise un tournoi de golf au profit du programme initiation sport-réussite éducative;

Considérant que la participation permet d'assurer la pérennité du programme initiation sport-réussite éducative;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer l'achat d'un quatuor au montant de 680.00\$ pour la 4e édition du tournoi de golf au profit du programme initiation sport-réussite éducative.

Demande de commandite

Considérant que l'École Henri-Bachand a déposé une demande de commandite pour le programme S.A.M de l'école Henri-Bachand (année scolaire 2026-2027);

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une commandite de 1 500.00\$.

Demande de commandite Desjardins

Considérant que la Municipalité met en œuvre un projet de parc destiné aux enfants de 0 à 5 ans dans le quartier Gosselin;

Considérant que ce projet vise à offrir un espace sécuritaire, inclusif et adapté aux jeunes enfants et à leurs familles;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande de commandite auprès de Desjardins afin de soutenir la réalisation de ce projet;

Il est proposé et résolu Que Sylvain Laplante, à titre de Directeur général et greffier-trésorier et Yves Winter, à titre de Maire soient autorisés à signer tout document nécessaire relatif à la demande de commandite auprès de Desjardins, ainsi qu'à effectuer toute démarche utile en lien avec celle-ci.

Demande d'amendement au projet de loi no 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Il est proposé Que la municipalité de Saint-Liboire demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission; Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, au député représentant la circonscription à l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

Appui - Décision de Santé Québec et du Ministre de la Santé et des Services sociaux - Réduction des affectations PR3

Considérant que les services de premiers répondants de niveau PR 3 jouent un rôle essentiel dans la chaîne d'intervention préhospitalière au Québec, particulièrement dans les milieux ruraux et semi-ruraux où les délais ambulanciers peuvent être plus élevés;

Considérant que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Santé Québec ont amorcé une révision de l'organisation et des affectations des services de premiers répondants PR 3;

Considérant que depuis l'automne 2025, les priorités d'appel de niveau 3 ont été retirées du protocole d'alerte destiné aux intervenants PR 3, modifiant de façon significative la portée de leur intervention;

Considérant que de nombreuses municipalités et services d'urgence ont exprimé leurs préoccupations concernant les impacts possibles de cette modification sur la rapidité d'intervention, la couverture du territoire et la sécurité des citoyens;

Considérant que les appels de priorité 3 permettent aux premiers répondants d'assurer un réconfort, une évaluation rapide et une préparation adéquate avant l'arrivée des services ambulanciers, contribuant à améliorer la qualité de l'intervention;

Considérant que plusieurs municipalités éloignées ou partiellement éloignées des ressources ambulancières, rendant la présence des premiers répondants PR 3 particulièrement essentiels pour assurer un premier contact sécuritaire et indispensable;

Considérant que la municipalité souhaite s'assurer que toute modification apportée à l'organisation des premiers répondants PR 3 tienne compte des besoins réels de la population, notamment dans les milieux ruraux et semi-ruraux;

En conséquence, Il est proposé et est résolu; Que le Conseil demande au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'à Santé Québec de réviser leur décision visant à retirer les priorités 3 du protocole d'alerte destiné aux premiers répondants PR 3 pour la municipalité de Saint-Liboire;

Que la Municipalité sollicite l'appui des municipalités voisines, de la MRC, du service incendie local et des organismes concernés afin d'appuyer les démarches visant à maintenir un niveau de service essentiel pour la sécurité de la population;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux, à Santé Québec, aux députés représentant le territoire, à la MRC des Maskoutains, au CISSS de la Montérégie-Centre, au Commandant Division Premier Répondant / Unité Soutien Technique, au Services préhospitaliers d'urgence ainsi qu'à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie du Québec, et à tous les services de Premiers répondants.

Appui - Mouvement face au sous-financement des organismes communautaires - Le communautaire à boutte

Considérant le rôle essentiel des organismes communautaires dans le soutien aux citoyens et le développement social du milieu;

Considérant le sous-financement auquel font face les organismes communautaires;

Considérant que les municipalités ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer les organismes communautaires à la hauteur de leurs besoins;

Considérant que les organismes communautaires devraient bénéficier d'un financement impliquant un processus simple et transparent d'obtention et de reddition de comptes;

Considérant que le milieu communautaire devrait recevoir un financement stable et prévisible;

Considérant le mouvement « Le communautaire à boutte » et les revendications qui en découlent;

Il est proposé et résolu que le conseil municipal exprime sa solidarité envers le mouvement « Le communautaire à boutte », Que la municipalité appuie les revendications visant un financement adéquat, stable et prévisible des organismes communautaires et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux instances gouvernementales concernées.

Poursuite de l'étude d'optimisation du service incendie

Considérant la volonté de la municipalité d'assurer un service incendie efficace, sécuritaire et adapté aux besoins du territoire;

Considérant l'étude d'optimisation du service incendie déjà amorcée;

Considérant la pertinence de poursuivre cette démarche afin d'identifier les améliorations possibles;

Il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise la poursuite de l'étude d'optimisation du service incendie avec la MRC des Maskoutains.

Autorisation d'inscription au congrès de l'AGSIQ pour le matricule 126

Considérant la demande de Monsieur Mario Daviau (126), de participer au congrès de l'AGSIQ 2026;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription au congrès ainsi que les dépenses engendrées sous présentation.

Formation conduite ARGO

Considérant la nécessité d'assurer une utilisation sécuritaire et efficace du véhicule ARGO par le service incendie;

Considérant l'importance de former le personnel à la conduite de cet équipement spécialisé;

Il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise la tenue d'une formation en conduite d'ARGO pour huit (8) membres du service incendie, au montant de 1 300\$ plus les taxes applicables.

Achat cagoules d'intervention incendie

Considérant les besoins du service de sécurité incendie en matière d'équipement de protection individuelle;

Considérant l'importance d'assurer la sécurité et la protection des pompiers lors des interventions;

Il est proposé et résolu d'autoriser l'achat de dix (10) cagoules incendie chez protection incendie CFS Itée pour un montant de 700.00\$ plus les taxes applicables.

Autorisation de signatures - Entente incendie Saint-Jude

Considérant que la municipalité souhaite conclure une entente de collaboration/intervention avec le service de sécurité incendie de Saint-Jude;

Considérant que cette entente vise à assurer une meilleure protection des citoyens, une optimisation des ressources et une coordination efficace des interventions;

Il est proposé et résolu que le maire, Yves Winter ainsi que le directeur général, Sylvain Laplante, soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative aux services de sécurité incendie, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

Autorisation de signatures - Entente incendie Roxton Pond

Considérant que la municipalité souhaite conclure une entente de collaboration/intervention avec le service de sécurité incendie de Roxton Pond;

Considérant que cette entente vise à assurer une meilleure protection des citoyens, une optimisation des ressources et une coordination efficace des interventions;

Il est proposé et résolu que le maire, Yves Winter ainsi que le directeur général, Sylvain Laplante, soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative aux services de sécurité incendie, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

Mandat à la municipalité de Saint-Pie pour une subvention de regroupement incendie

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Considérant que les organismes municipaux de Saint-Pie, Saint-Liboire et Saint-Dominique désirent présenter un projet de mise en place de fourniture de service, dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé de Serge Desjardins et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Liboire s'engage à participer au projet Alliance Incendie;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la Ville de Saint-Pie, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne Monsieur Sylvain Laplante, Directeur général et Monsieur Yves Winter, Maire, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Démarche de gestion des actifs municipaux en eau

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité de Saint-Liboire et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

Considérant que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

Considérant que la mise en oeuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé et résolu que : La municipalité s'engage à élaborer et mettre en oeuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ; La municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31-12-2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ; Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Offre de service pour travaux de rapiéçage de pavage de nos rues, routes et chemins

Considérant qu'un budget a préalablement été alloué aux travaux de rapiéçage du pavage;

Considérant que les soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le ou les contrats de travaux de rapiéçage jusqu'à concurrence de 80 000.00\$ plus les taxes applicables, en attribuant 20 000.00\$ de ce montant pour le resurfaçage suite aux travaux du 7e rang.

Achat sulfate ferrique

Considérant la nécessité d'assurer le traitement adéquat de l'eau à l'usine de filtration;

Considérant que le sulfate ferrique est requis pour les opérations de traitement;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise l'achat de sulfate ferrique avec la compagnie Chemtrade, pour un montant de 7 678\$ plus les taxes applicables.

Achat lampadaire

Considérant le besoin d'améliorer l'éclairage public sur la rue Godère;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un lampadaire;

Il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise l'achat d'un lampadaire pour la rue Godère ainsi que les frais reliés à son installation pour un montant approximatif de 1 000\$ plus les taxes applicables.

Achat Turbidimètres

Considérant que les turbidimètres actuellement en place à l'usine de filtration d'eau sont défectueux;

Considérant la nécessité d'assurer un suivi adéquat de la qualité de l'eau potable;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à leur remplacement;

Considérant les soumissions de remplacement reçues;

Il est proposé et résolu Que le conseil municipal autorise l'achat de deux turbidimètres pour l'usine de filtration d'eau selon la soumission soumise par Veolia, le 13 mars 2026 au montant de 12 746.70 plus les taxes applicables.

Achat Bollards

ABROGÉ

Correction de la résolution - DDM

Considérant la résolution antérieure 2025-12-361 accordant une dérogation mineure;

Considérant qu'une erreur de transcription s'est glissée dans ladite résolution, indiquant 7,9 m au lieu de 7,6 m;

Considérant que cette correction ne modifie pas la nature de la dérogation accordée;

Il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise la correction de la dérogation mineure accordée par la résolution numéro 2025-12-361. Que la correction apportée vise à remplacer « 7,9 m » par « 7,6 m » et que toutes les autres dispositions de la résolution demeurent inchangées.

PIIA - 365 rue Gosselin - Lot 6 631 012

Considérant qu'une demande de permis de construction conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée le 24 février 2026;

Considérant que la demande d'un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23;

Il est proposé et résolu : De refuser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 631 012, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU. Car les critères 1. a) du règlement 367-23 n'est pas respecté, puisque l'implantation du bâtiment ne respecte pas l'alignement établi par les bâtiments voisins.

PIIA - 204 rue des cèdres - Lot 1 345 868

Considérant qu'une demande de permis de construction conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée le 24 février 2026;

Considérant que les caractéristiques architecturales du bâtiment principal projeté s'harmonisent bien avec celles des bâtiments principaux voisins, ayant un pignon à l'avant gauche du bâtiment;

Il est proposé et résolu D'autoriser la demande conditionnellement à un nouveau plan déposé au CCU le 9 avril 2026.

PIIA - 56-58 rue Saint-Patrice - Lot 5 798 647

Considérant que d'agrandissement d'une aire de stationnement ayant 10 cases de stationnement et plus dans le périmètre urbain est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23;

Il est proposé et résolu De refuser la demande d'agrandissement du stationnement de plus de 10 cases le lot 5 798 647, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU. Car plusieurs critères d'évaluation n'ont pas été considéré ou respecté dans le plan d'agrandissement du stationnement.

PAE - Zone H-20 - Lot 6 631 025

Considérant qu'une demande de permis de modification au règlement d'urbanisme a été reçu;

Il est proposé et résolu : De refuser la demande de plan d'aménagement d'ensemble, de la zone H-20 assujettie au règlement 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU. Car le projet ne répond pas aux critères a), c), e), g) et j) de l'article 6 du règlement 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Demande loisirs - Camp de jour

Considérant que Les Loisirs Saint-Liboire organise un camp de jour pour la saison estivale 2026;

Considérant que l'utilisation de la salle municipale est requise pour la tenue des activités du camp de jour;

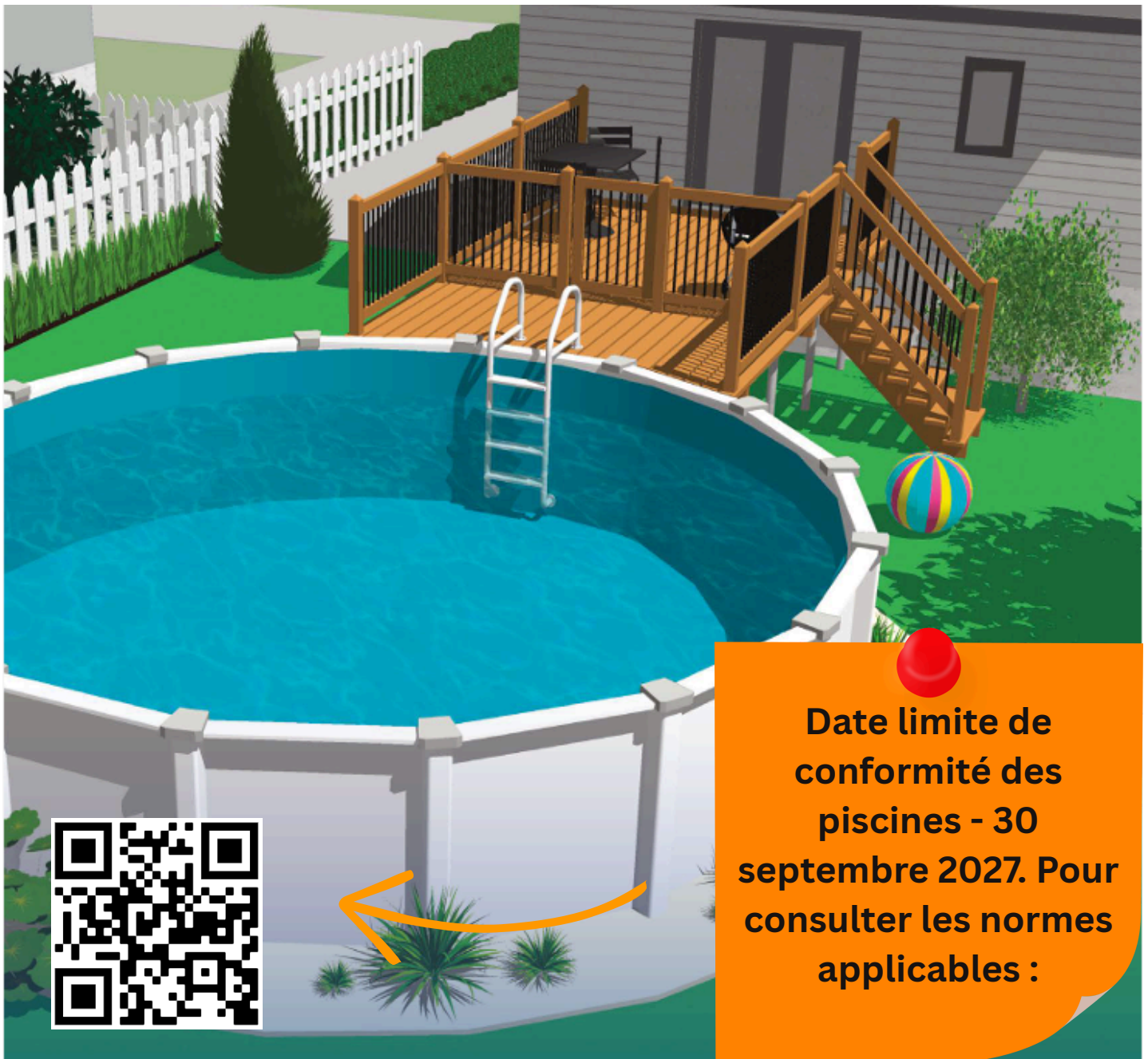
Considérant qu'il y a lieu d'établir certaines conditions afin d'assurer la propreté des lieux et le respect des autres utilisateurs;

Il est proposé et résolu : QUE le service des loisirs soit autorisé à utiliser la salle municipale pour la tenue du camp de jour 2026; QUE les responsables du camp de jour s'assurent de maintenir la propreté des lieux en tout temps, notamment en effectuant le balayage et le nettoyage (moppe) des planchers et en vidant les poubelles sur une base quotidienne; QUE ces mesures soient respectées afin de ne pas nuire aux autres utilisateurs de la salle municipale en dehors des heures d'ouverture du camp de jour; QUE le local des premiers répondants ne puisse en aucun cas être utilisé comme espace d'entreposage pour le matériel du camp de jour.

Levée de la séance

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente assemblée à 20h20.

Prochaine
séance du
conseil Mardi le
5 mai 2026 -
19h00



Date limite de conformité des piscines - 30 septembre 2027. Pour consulter les normes applicables :

Piscines : attention aux règles

Remplir une piscine de plus de 800 L est interdit. Seuls les spas (moins de 800 L) et les mises à niveau sont permis, entre 22 h et 5 h.

→ Jours pairs : adresses paires

→ Jours impairs : adresses impaires

Boyaux obligatoires avec minuteur mécanique.

Aucun remplissage ni mise à niveau du 15 mai au 15 août.

BRISONS L'ISOLEMENT

une amitié à la fois



Le Trait d'Union Montérégien est à la recherche de bénévoles pour offrir une présence à des personnes isolées



bénévoles recherchés
plus d'information



☎ 450-223-1252

🌐 tumparraine.org

✉ info@tumparraine.org



WWW.MMEIMMOBILIER.CA

 ProprioDirect
AGENCE IMMOBILIERE

ÉVALUEZ LES BÉNÉFICES STRATÉGIQUES QUE JE VOUS OFFRE AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION !

CO-INSCRIPTION

*Possibilité d'en avoir plus pour votre argent .
2 Agents 1 contrat !*

Travaillons à obtenir les meilleures conditions possibles pour atteindre vos objectifs.



Carole-Anne Lavoie
Votre courtière immobilière

450-502-2859

Caroimmolavoie@hotmail.com

Proprio Direct Agence immobilière